

On nous a également expliqué que les aides techniques dont les personnes handicapées, membres de la population active, ont besoin ne sont pas des dépenses discrétionnaires et que l'actuel régime fiscal décourage les personnes handicapées d'intégrer la population active en ne leur permettant pas de déduire intégralement leurs dépenses liées à leur emploi et nuit à l'embauche de personnes handicapées en n'autorisant pas les employeurs à déduire le total des dépenses engagées pour s'adapter à leurs besoins particuliers.

À l'heure actuelle, en cette époque d'importantes compressions budgétaires, il semble que les contribuables soient en train de financer simultanément des programmes qui découragent les personnes handicapées de travailler et d'autres qui ont pour objet de favoriser leur emploi. Nous avons là, sans conteste, la preuve la plus concluante de la nécessité de définir une approche globale—et conséquente—face aux problèmes des personnes handicapées. En plus de permettre aux programmes existants de mieux fonctionner, pareille approche pourrait vraisemblablement donner lieu à d'importantes économies, surtout si elle permettait aux personnes handicapées de passer d'une situation de dépendance complète à l'égard de programmes de soutien du revenu à l'activité rémunérée, complétée par une aide financière couvrant les coûts qu'imposent leurs déficiences.

2. L'instruction

Un faible niveau d'instruction est un important obstacle à l'obtention d'un bon emploi, et ce pour toutes les catégories, y compris celle des personnes handicapées, et contribue donc très largement à la pauvreté. À l'inverse, l'instruction et la formation peuvent constituer pour une personne handicapée, de merveilleux outils pour accéder à un emploi bien rémunéré, surtout sur un marché qui est au départ restreint par certaines limites.

Selon l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités réalisée en 1986 par Statistique Canada, les personnes handicapées ont, en général, un plus faible niveau d'instruction que leurs homologues non-handicapés. En 1986, le tiers des personnes handicapées n'étaient pas allées plus loin que l'école primaire (comparativement à 11 p. 100 des non-handicapés) et 61 p. 100 d'entre elles n'avaient pas terminé leurs études secondaires (contre 38 p. 100 chez les non-handicapés). À l'autre extrémité, seules 4 p. 100 des personnes handicapées possédaient un diplôme universitaire, comparative-ment à 11 p. 100 des personnes non-handicapées.

L'incidence du niveau d'instruction sur les niveaux d'emploi est frappant. Alors que les personnes handicapées qui s'étaient arrêtées à la fin de l'école primaire n'affichaient un taux d'emploi que de 17 p. 100 (comparativement à 55 p. 100 pour les personnes